

Initiales du Président
01617
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi
08 mai 2024 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA VICE-PRÉSIDENTE DE
MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, DÉLÉGUÉ DE LA VILLE DE VALCOURT.

SONT PRÉSENTS :

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt	Jean-Luc Beauchemin	Nancy Gagnon
Racine	André Courtemanche	Mario Côté
Canton de Valcourt		Mario Gagné
Ville de Valcourt	Pierre Tétrault	Marie-Claire Tétrault
Lawrenceville	Derek Grilli	

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Présent dans l'assistance : Stéphane Berthelette, officier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le vice-président ouvre la séance à 19h00.

046-24-05-08 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de
l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI,
APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou
modifié selon le libellé suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal du 10 avril 2024
 3. Correspondance
 4. Administration
 - 4.1 Comptes à payer et ratification des comptes et salaires payés durant le mois
 - 4.2 Congrès AGCSIQ
 - 4.3 Congrès ADMQ
 - 4.4 Séminaire de perfectionnement ATPIQ
 - 4.5 Adoption Politique de confidentialité en lien avec le site Internet de la Régie portant le numéro 004
 - 4.6 Adoption Politique-cadre portant sur la gouvernance en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels portant le numéro 005
 5. Incendie
 - 5.1 Interventions avril 2024
 6. Période de questions
 7. Levée de la séance
- Adoptée à l'unanimité des membres présents

Initiales du Président
01618
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

047-24-05-08 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2024**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2024, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MADAME MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 10 avril 2024 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

048-24-05-08 **CORRESPONDANCE**

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MADAME MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU :

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la Régie pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suivi à la correspondance selon les demandes du conseil.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

ADMINISTRATION

049-24-05-08 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois d'avril 2024, totalisant une dépense de 93 497.82 \$ a été remise aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 08 mai 2024, totalisant une dépense de 9 217.91 \$, a été remise aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois d'avril 2024 une dépense qui totalise 17 731.11 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MADAME MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU :

QUE les chèques #L2400031 à #L2400042 émis pour les comptes payés durant le mois d'avril 2024, totalisant une dépense de 93 497.82 \$ soient ratifiés;

Initiales du Président
01619
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2400015 à #C2400017 et #P2400068 à #P2400084 pour les comptes à payer au 08 mai 2024, pour une dépense qui totalise 9 217.90 \$;

QUE les chèques #D2400126 à #D2400167 émis pour les salaires nets payés durant le mois d'avril 2024, totalisant une dépense de 17 731.11 \$ soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

050-24-05-08 **CONGRÈS AGCSIQ**

ATTENDU QU' un congrès annuel est organisé par l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) du 01 au 04 juin 2024 à Gatineau ;

ATTENDU QUE ce congrès s'adresse aux membres de l'AGSICQ dont fait partie monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE ce congrès se veut une occasion unique et privilégiée pour demeurer au fait de tout ce qui se passe dans le milieu des incendies ;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie souhaite être accompagné de son directeur adjoint ou d'un officier afin d'assister à plus d'ateliers et de formations possibles ;

ATTENDU QUE des crédits sont prévus et disponibles à cette fin au budget de 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des frais d'inscription de 1 700 \$ (avant taxes) pour le directeur et le directeur adjoint ou officier ainsi que le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement estimé à 1 680 \$ (avant taxes).

Adoptée à l'unanimité des membres présents

051-24-05-08 **CONGRÈS ADMQ**

ATTENDU QU' un congrès annuel est organisé par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) du 12 au 14 juin 2024 dans la ville de Québec;

ATTENDU QUE ce congrès annuel s'adresse aux membres de l'ADMQ dont fait partie madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE ce congrès se veut une occasion unique et privilégiée pour demeurer au fait de tout ce qui se passe dans le milieu municipal;

ATTENDU QUE des crédits sont prévus et disponibles à cette fin au budget de 2024;

Initiales du Président
01620
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement de l'inscription au congrès au montant de 577 \$ (avant taxes) ainsi que le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement de madame Célyne Cloutier, estimé à 1 446 \$ (avant taxes).

Adoptée à l'unanimité des membres présents

052-24-05-08 **SÉMINAIRE DE PERFECTIONNEMENT ATPIQ**

ATTENDU QU' un séminaire annuel de perfectionnement est organisé par l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) du 29 au 31 mai 2024 à Gatineau ;

ATTENDU QUE ce séminaire s'adresse aux membres de l'ATPIQ dont fait partie monsieur Martin Riel, préventionniste ;

ATTENDU QUE ce séminaire se veut une occasion unique et privilégiée pour demeurer au fait de tout ce qui se passe dans le milieu de la prévention des incendies ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 375 \$ ainsi que le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement de monsieur Martin Riel, estimé à 1 058 \$ (avant taxes), pour assister à ce séminaire.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

053-24-05-08 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ EN LIEN AVEC LE SITE INTERNET DE LA RÉGIE PORTANT LE NUMÉRO 004**

ATTENDU l'importance pour la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt (ci-après nommée la « Régie ») d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence ;

ATTENDU QUE l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après nommée la « Loi sur l'accès ») prévoit l'obligation pour les régies de publier sur son site Internet et de diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs ;

ATTENDU QU' afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Régie a élaboré une Politique de confidentialité énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Régie recueille par un moyen technologique;

Initiales du Président
01621
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID,
APPUYÉ PAR MADAME MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie adopte ladite
Politique de confidentialité en lien avec le site Internet et la
Régie portant le numéro 004, et demande qu'elle soit
publiée sur le site Internet de la Régie et diffusée par tout
moyen propre à atteindre les personnes concernées.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

054-24-05-08 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE-CADRE PORTANT SUR LA
GOUVERNANCE EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS PORTANT LE
NUMÉRO 005**

ATTENDU l'importance pour la Régie intermunicipale de protection
contre l'incendie de Valcourt (ci-après nommée la
« Régie ») d'assurer la protection des renseignements
personnels qu'elle détient en toute transparence ;

ATTENDU que l'article 63.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des
organismes publics et sur la protection des renseignements
personnels* (ci-après nommée la « Loi sur l'accès ») prévoit
l'obligation pour les régies de publier sur son site Internet
des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des
renseignements personnels ;

ATTENDU qu'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la
Régie a élaboré la présente Politique-cadre sur la
gouvernance énonçant notamment les principes applicables
à la protection des renseignements personnels que la Régie
détient tout au long du cycle de vie de ceux-ci et aux droits
des personnes concernées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-LUC
BEAUCHEMIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie adopte ladite
Politique-cadre portant sur la gouvernance en matière
d'accès à l'information et de protection des renseignements
personnels portant le numéro 005, et demande qu'elle soit
publiée sur le site Internet de la Régie et diffusée par tout
moyen propre à atteindre les personnes concernées.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

INCENDIE

INTERVENTIONS AVRIL 2024

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois d'avril
2024.

Initiales du Président
01622
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

055-24-05-08 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI :

QUE l'assemblée soit levée à 19h15.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

Pierre Tétrault, vice-président

JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

JE, PIERRE TÉTRAULT, VICE-PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.